

Conseil d'Administration du vendredi 7 mars 2025.

L'An deux mille vingt-cinq, le sept mars à 17 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis en la Mairie de Saint-Laurent-Blangy, sous la Présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE, Président du C.C.A.S., en suite de convocation en date du trois mars deux mille vingt-cinq.

|              |  |
|--------------|--|
| Présents : 8 | <u>Étaient présents</u> : Mesdames FACHAUX-CAVROS, MACCARINELLI, NOWAK, Messieurs DESFACHELLE, SOUILLARD, LABUR, BEHARELLE, LEFEBVRE ; |
| Excusés :    |  |
| Pouvoirs : 1 |  |
| Absents :    | <u>Était excusée</u> : Madame NEUTS (procuration donnée à Monsieur LEFEBVRE)   |

Monsieur le Président ouvre la séance en remerciant les membres de leur présence. Le Président procède à l'examen de l'ordre du jour puis fait lecture des arrêtés pris par délégation.

**Lecture des arrêtés pris par délégation :**

| Nature de l'aide                       | Nombre de familles aidées | Montant total de la dépense |
|--|---------------------------|-----------------------------|
| <b>Ligne 65134 - Aides financières</b> | <b>13</b>                 | <b>4190,00 €</b>            |
| Loyers                                 | 7                         | 300,00 €                    |
| Energie                                | 4                         | 1150,00 €                   |
| Divers                                 | 2                         | 780,00 €                    |
| <b>Ligne 65138 - Bons alimentaires</b> | <b>14</b>                 | <b>1450,00 €</b>            |

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver le Rapport d'Orientations Budgétaires
- De valider la tarification des thés dansants pour 2025 à raison de 3€/événement.
- D'autoriser le Président à signer le contrat d'engagement de Madame HERLAUT Bernadette alias Lili White qui assurera l'animation du thé dansant du jeudi 13 mars 2025.
- D'acquitter la cotisation annuelle de la Banque alimentaire pour un montant de 6.810€.
- D'acquitter les frais de transport de la Banque alimentaire pour un montant de 1.500€.
- D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat dans le cadre de l'épicerie solidaire itinérante portée par l'Association Demain,
- De renouveler son adhésion à l'U.D.C.C.A.S. pour un montant de 100€.
- D'accepter un don de 600,00€ de la société Ravera.

Suite à la présentation du bilan 2024 et notamment l'accroissement des aides délivrées, Monsieur le Président propose de se rapprocher des services de la CUA afin d'obtenir des états statistiques dans le domaine social. Il souhaite que les administrateurs qui le désire puissent réfléchir à l'actualisation des critères d'attribution des aides facultatives ; en effet, ceux-ci n'ont pas évolué depuis juin 2021.

Monsieur le Président informe que des travaux sur l'aire d'accueil des gens du voyage seront engagés prochainement.

Monsieur le Président invite Madame NOWAK à recevoir l'association Crésus avec les services.

Monsieur le Président remercie vivement l'ensemble des bénévoles et Monsieur BEHARELLE son Président pour leur investissement auprès de la Maison de Solidarité Immercurienne.

Monsieur le Président sollicite une présentation des activités associatives dans le domaine caritatif.

Monsieur le Président préconise d'anticiper le renouvellement du véhicule utilitaire dédié à la M.S.I. et aux associations dont la vétusté est inquiétante.